

Charte départementale

du partenariat entre l'enseignant et le médiateur culturel

Présentation du document pour les utilisateurs

Ce document a une vocation essentiellement pratique. Il est **le résultat d'une réflexion collective** menée dans le cadre des ateliers qui se sont déroulés lors du groupe de pilotage départemental EAC du 3 février 2016. Ces ateliers réunissaient des enseignants des premier et second degrés, des responsables de structures culturelles, des médiateurs culturels du département de la Dordogne.

C'est un document à destination des enseignants (1^{er} et 2^e degré) ainsi que des structures culturelles et de leurs médiateurs, des artistes, des intervenants scientifiques.

Il a pour objectif **de préciser les modalités d'accueil des intervenants dans les établissements scolaires ainsi que les règles qui régissent l'accueil** des classes dans les lieux dédiés à la médiation culturelle.

Ce document ne se substitue en aucun cas aux projets pédagogiques et aux cadres institutionnels qui les régissent (fiches action, conventions, classe PAC, ateliers scientifiques), il précise simplement les conditions qui en facilitent leur déroulement.

Préalables

Quel que soit le dispositif (intervention dans la classe ou dans un lieu culturel) une rencontre préalable entre l'intervenant et l'enseignant est indispensable. Un repérage par l'enseignant des lieux où se dérouleront les médiations culturelles ou scientifiques est souhaitable.

Cette rencontre entre l'enseignant et le médiateur fixe les termes du calendrier, les conditions matérielles ainsi que l'organisation pédagogique de l'intervention.

Intervention dans la classe ou l'établissement scolaire	
Calendrier L'élaboration du calendrier fait l'objet d'une concertation entre l'enseignant et les partenaires.	
Conditions matérielles *prévoir et préparer un espace adapté à l'intervention ; *prévoir le matériel nécessaire au déroulement de l'intervention (lecteur, CD, écran, ordinateur, rallonges électriques, multiprises) ; *prévoir, si besoin, une tenue vestimentaire adaptée.	
Organisation pédagogique	
Enseignant	Médiateur
<ul style="list-style-type: none"> *rappelle le cadre du projet et l'objectif de l'intervention ; *situe l'intervention dans le calendrier du projet ; *est pleinement et continuellement présent pendant la séance auprès des élèves selon les modalités convenues avec l'intervenant ; * participe aux activités proposées ; * montre de l'intérêt pour la séance ; * ne se substitue pas au médiateur ; *est garant de l'écoute des élèves sur place et il intervient en ce sens. 	<ul style="list-style-type: none"> *respecte les dates de rendez vous, les horaires, les durées des interventions ; * prend en compte les temps d'installation, de démontage ; *se consacre entièrement à son intervention (pas de téléphone portable) ; *connaît l'âge de son public et adapte son discours en conséquence. *ne se substitue pas à l'enseignant
Évaluation de l'intervention en classe	
L'enseignant informe et implique (si possible) le médiateur lors de la restitution des travaux d'élèves en fin de projet. Il convient d'établir ensuite une évaluation du projet de la part des partenaires en fonction des apprentissages ciblés.	

La classe se déplace sur un lieu culturel	
Calendrier L'enseignant respecte les dates des rendez vous, les horaires, les durées (Il prévoit les contraintes liées aux arrêts obligatoires, habillage...). Il prévient la structure en cas de retard.	
Organisations matérielles *l'enseignant prévoit les tenues appropriées si besoin ; *l'enseignant informe le médiateur de moyens d'enregistrement utilisés par des adultes ou des élèves ; *le médiateur fait parvenir à l'enseignant les documents pédagogiques préparatoires à la venue des élèves.	
Organisation pédagogique	
Enseignant	Médiateur
<ul style="list-style-type: none"> *informe les accompagnateurs sur leur rôle (ils n'interviennent pas à la place de l'enseignant ni du médiateur), ils ne sont pas les interlocuteurs du médiateur culturel ; *rappelle aux élèves le cadre du projet et l'objectif de l'intervention ; *situe l'intervention dans le calendrier du projet ; *est pleinement et continuellement présent pendant la séance auprès des élèves selon les modalités convenues avec le médiateur ; * participe aux activités proposées ; * montre de l'intérêt pour la séance ; * ne se substitue pas au médiateur ; *est garant de l'écoute des élèves sur place et il intervient en ce sens. 	<ul style="list-style-type: none"> * précise le déroulement de son intervention à l'enseignant ; * échange à propos du rôle attendu de l'enseignant, des élèves et des accompagnateurs. *ne se substitue pas à l'enseignant
Évaluation de l'intervention sur un lieu culturel	
L'enseignant informe et implique (si possible) le médiateur lors de la restitution des travaux d'élèves en fin de projet. Il convient d'établir ensuite une évaluation du projet de la part des partenaires en fonction des apprentissages ciblés.	